

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Installation soumise à autorisation unique au titre du code de l'environnement  
dans le domaine de l'eau

Une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la société SANEF en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de réaliser la première phase d'aménagement du nœud A4 / A35 / Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des communes de VENDENHEIM et de BRUMATH.

L'enquête sera ouverte le **mercredi 02 mai** et durera 36 jours, soit jusqu'au **mercredi 06 juin 2018 inclus**.

La mairie de VENDENHEIM, 12 rue Jean Holweg, 67550 VENDENHEIM, est désignée comme siège de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement, ou portant refus d'autorisation.

La Présidente du Tribunal administratif de Strasbourg a désigné la commission d'enquête ainsi qu'il suit :

**Présidente :**

Mme Valérie GOBYN, Architecte DPLG urbaniste.

**Membres titulaires :**

Mme Monique HUTTER, Assistante technique d'ingénieur,

M. Michel LAFOND, Ingénieur Général du Génie rural des Eaux et forêts, retraité.

Le dossier d'enquête publique est assorti de documents d'incidences environnementales. Le projet n'étant pas soumis à étude d'impact, le dossier ne comprend pas l'avis de l'Autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie de VENDENHEIM et de BRUMATH aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur un poste informatique, en mairie de VENDENHEIM et de BRUMATH aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Autres> sous la rubrique « *nœud A4 / A35 / Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg* ».

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie de VENDENHEIM et de BRUMATH aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- par voie postale, à l'attention de la Présidente de la commission d'enquête en mentionnant comme objet « Enquête publique nœud A4 / A35 / Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg », à la mairie de VENDENHEIM, 12 rue Jean Holweg, 67550 VENDENHEIM,
- par courrier électronique à l'adresse mail dédiée : [pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr) en mentionnant comme objet « nœud A4 / A35 / Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur pendant les permanences prévues ci-dessous sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêteur sur l'adresse mail dédiée seront accessibles et consultables sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle mentionnée supra pour le dossier.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les mairies ci-dessous citées aux jours et heures suivants :

MAIRIE	JOUR et DATES	HORAIRES
VENDENHEIM	mercredi 2 mai 2018	9 h 00 à 12 h 00
	samedi 26 mai 2018	10 h 00 à 12 h 00
	mercredi 6 juin 2018	9 h 00 à 12 h 00
BRUMATH	lundi 14 mai 2018	14 h 00 à 17 h 00
	mercredi 30 mai 2018	14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête :

- en mairie de VENDENHEIM et de BRUMATH,
  - à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°101),
  - sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus,
- pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations pourront être demandées auprès de monsieur Yann BARON, responsable du pilotage opérationnel de SANEF, maître d'ouvrage :

- soit par courrier : SANEF – BP 50073 – 60304 SENLIS Cedex,
- soit par courrier électronique : [Yann.BARON@sanef.com](mailto:Yann.BARON@sanef.com) .

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

\* \* \*